

SAINT-AMABLE

CALENDRIER DES COLLECTES

Gestion des matières résiduelles

2019

Janvier

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6		8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

Février

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28		

Mars

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

Avril

D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

Mai

D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

Juin

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29

Juillet

D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

Août

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

Septembre

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

Octobre

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

Novembre

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

Décembre

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

- Résidus domestiques
- Matières organiques
- Matières recyclables
- Arbres de Noël naturels
- Volumineux
- Feuilles, chaume, brindilles
- Déchet papier confidentiel
- Branches

VOIR AU VERSO POUR PLUS D'INFORMATIONS

Les matières doivent être placées en bordure de rue après 19 h la veille du jour de la collecte, ou **avant 7 h le matin même** et retirées avant 23 h le jour de la collecte.



MATIÈRES RECYCLABLES | *Plastique, verre, métal, papier et carton.*

Toutes vos matières recyclables doivent être déposées pêle-mêle dans le bac bleu. Les surplus occasionnels sont acceptés à côté des bacs dans des sacs de plastique transparent ou dans une boîte ou contenant de 64 litres.



MATIÈRES ORGANIQUES | *Résidus alimentaires, résidus de jardinage, papier et carton souillés.*

Janvier à mars : collecte aux deux semaines • Avril à novembre : collecte hebdomadaire.

Déposez vos matières organiques dans l'Organibac. Si vous prévoyez utiliser des sacs, ils doivent être en papier. Les surplus occasionnels incluant les résidus de jardinage sont acceptés à côté des bacs dans des sacs de papier ou une poubelle de 100 litres avec couvercle. **Aucun sac de plastique (compostable ou non) dans l'Organibac.**



JOURNÉE DÉCHIQUETAGE | *Écocentre secteurs Nord (Contreccœur) et Sud (Varenes) | samedi 7 septembre*

Apportez vos documents confidentiels pour qu'ils soient déchiquetés de façon sécuritaire.



VOLUMINEUX | *Meubles, appareils ménagers, bains, réservoir d'eau chaude, BBQ sans bonbonne, etc.*

Les matériaux de construction et les appareils informatiques et électroniques ne sont pas acceptés à la collecte des articles volumineux et doivent être apportés à l'Écocentre. Si vos articles sont encore utilisables, plutôt que de les mettre en bordure de rue, pensez aux maisons d'entraide, aux centres d'action bénévole et à l'Écocentre!

Période de déménagement : Entre le 10 juin et le 12 juillet 2019, vous pouvez déposer vos articles volumineux le jour de la collecte des résidus domestiques.



ÉCOCENTRE MARGUERITE-D'YOUVILLE

Secteur Sud : 1975, chemin de l'Énergie, Varenes | Secteur Nord : 4111, route Marie-Victorin, Contreccœur

Consultez notre site Internet pour connaître les matières acceptées et refusées, ainsi que les heures d'ouverture.



FEUILLES, CHAUME, BRINDILLES | *Douze collectes spéciales*

Feuilles, chaume, brindilles*, ballots de paille, foin, épis de maïs, coupe annuelle de cèdres, d'arbustes et d'arbres décoratifs.

*brindilles : petites branches d'un diamètre inférieur à 1 cm

Les sacs de plastique ne sont pas acceptés. Utilisez des sacs de papier ou de plastique **certifiés compostables**.



ARBRES DE NOËL NATURELS | *Collecte porte-à-porte*

Les arbres doivent être déposés en bordure de rue **avant 7 h le matin**, le feuillage vers la résidence et dégarnis de toutes décorations.



BRANCHES | *Longueur : 3 pieds à 3 ½ pieds | Diamètre : 2 pouces à 2 ½ pouces*

Les branches devront être attachées en ballot de 20 kg maximum chacun et placées en bordure de rue, le feuillage vers la résidence.



RÉSIDUS DOMESTIQUES IMPORTANT!

Prenez note que les collectes des résidus domestiques (bac noir) sont aux deux semaines jusqu'en début novembre et aux trois semaines durant la période hivernale. **En tout temps, les surplus ne sont pas acceptés.**